

SERVICE GESTION LOCATIVE
Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES EN LOCATIF HLM
Entrée en vigueur 1er Janvier 2025

Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023

(prévus aux articles L441-1, L441-3, L442-12, L 443-1, R331-12, D 331-12, D 331-17, R441-1 et R443-1 du Code de la Construction et de l'habitation)

Catégorie de ménage		PLUS	PLAI	PLUS + 20%	PLS + 30% du PLUS
1	1 personne	23 201€	12 759€	27 841€	30 161€
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans -ou une personne en situation de handicap	30 984€	18 591€	37 181€	40 279
3	3 personnes -ou une personne seule avec une personne à charge -ou un jeune ménage (cumul : 55 ans) sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	37 259€	22 356€	44 711€	48 437€
4	4 personnes -ou une personne seule avec 2 personnes à charge - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	44 982€	24 875€	53 978€	58 477€
5	5 personnes - ou une personne seule avec 3 personnes à charge - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	52 915€	29 105€	63 498€	68 790€
6	6 personnes - ou une personne seule avec 4 personnes à charge - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	59 636€	32 800€	71 563€	77 527€
	Par personne supplémentaire	6 652€	3 657€	7 982€	8 648€

*la personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles »